

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

***Affaires Juridiques & Gestion des
Assemblées***

Affaire suivie par Isabelle TOUBEAUX

. : 03.27.53.75.32

Réf. : VSF / JR-IT

*Direction Générale des Services :
DGA des Politiques Municipales :
DGA des Moyens généraux :
DGST :
Service des Ressources Humaines :
Service des Marchés Publics :
Classeur 3^{ème} :
Services Extérieurs :*

Date de la convocation : 11 avril 2014

L'an deux mille quatorze

Le dix-huit avril à 18 h 30

**Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie,
sur la convocation de et sous la présidence de**

Monsieur Arnaud DECAGNY - Maire de MAUBEUGE ;

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - A.NEZZARI - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCIOLO - N.REFFAS - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - J-Y.HERBEUVAL - R.PAUVROS - C.SAUAUX - M-P.ROPITAL - C.DI POMPEO -S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L-A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir :

EXCUSES : -

ABSENTS : -

Secrétaire de séance : Naëlle TAJDIRT

OBJET N° 19 : Personnel Municipal - Modification du tableau des effectifs

Dans le cadre de l'organisation et des nécessités des services, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Filière culturelle

*Transformation d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2^{ème} classe, discipline Flûte à bec - Hautbois, à temps non complet, à raison de 8 heures de travail par semaine, en poste d'Assistant d'Enseignement Artistique, discipline Flûte à bec - Hautbois, à temps non complet, à raison de 8 heures de travail par semaine ;

* Transformation d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2^{ème} classe, discipline Clarinette, à temps non complet, à raison de 8 heures de travail par semaine, en poste d'Assistant d'Enseignement Artistique, discipline Clarinette, à temps non complet, à raison de 8 heures de travail par semaine,

* Transformation d'un emploi d'Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2^{ème} classe, discipline Trombone, à temps non complet, à raison de 5 heures de travail par semaine, en application de l'article 5-1 du décret n° 91-298 du 20 mars 1991, d'Assistant d'Enseignement Artistique, discipline Trombone, à temps non complet, à raison de 5 heures de travail par semaine,

* Transformation d'un emploi d'Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2^{ème} classe, discipline Tuba, à temps non complet, à raison de 5 heures de travail par semaine, en application de l'article 5-1 du décret n° 91-298 du 20 mars 1991, d'un emploi d'Assistant d'Enseignement Artistique, discipline Tuba, à temps non complet, à raison de 5 heures de travail par semaine,

* Transformation d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique en formation musicale, à temps non complet, à raison de 12 heures de travail par semaine, en poste d'Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2^{ème} classe, en formation musicale, à temps non complet, à raison de 14 heures de travail par semaine,

* Création d'un poste d'Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques, à temps complet, pour un agent titulaire ayant subi avec succès les épreuves dudit concours,

Filière administrative

* Création de deux postes de Rédacteur principal de 2^{ème} classe, à temps complet, pour deux agents ayant satisfait aux épreuves du concours ou de l'examen professionnel d'accès audit grade.

Filière technique

Transformation d'un poste d'Ingénieur territorial à temps complet en poste d'Ingénieur principal, à temps complet.

L'ensemble de ces agents pourront être rendus bénéficiaires des primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante.

Il est proposé au Conseil Municipal d' :

- **adopter** ces modifications et d'**autoriser** Monsieur le Maire à nommer les agents concernés.
- **Imputer** la dépense sur les crédits inscrits au budget à cet effet.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, avec :

Vote :

- **31 votes pour**
- **8 Abstentions (Groupe Maubeuge Toujours)**

- **Adopte** les modifications apportées au tableau des effectifs,
- **Autorise** Monsieur le Maire à nommer les agents concernés,
- **Décide** que la dépense sera **imputée** sur les crédits inscrits au budget à cet effet.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Arnaud DECAGNY